

14/07/2016

**Discours du
MSHP**, lu par
Dr Bakary
DIARRA, ségal

Cérémonie d'ouverture de l'atelier sur la
gouvernance des CSCom de Bamako et Kati

- ✓ Honorable Président de la Commission Santé de l'AN ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants des Départements ministériels ici présents ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants des Gouverneurs de Bamako et Koulikoro ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants des maires, préfets et sous-préfets de Bamako et Kati ;
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire,
- ✓ Mesdames et messieurs les Présidents des Associations de Santé Communautaires de Bamako et Kati ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les Directeurs Techniques des CSCOM ;
- ✓ Mesdames et Messieurs de la presse écrite et orale, grands témoins des évènements devant l'histoire.
- ✓ Mesdames et Messieurs, chers participants,
- ✓ Honorables invités!

Mme le MSHP a bien voulu être là pour rehausser d'avantage l'éclat de cette cérémonie, mais pour des raisons de dernières minutes, elle m'a chargé de vous adresser ses salutations et ces quelques mots.

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un réel plaisir pour moi de présider la cérémonie d'ouverture de l'atelier sur la Gouvernance des Centres de santé communautaires de Bamako et Kati.

Je voudrais avant tout propos vous souhaiter la bienvenue et profiter de cette occasion pour présenter à vous toutes et tous mes meilleurs vœux à l'occasion de la fin du mois béni et de la fête du Ramadan.

Mesdames et messieurs

En guise de rappel, le Mali a adopté depuis 1990 la Politique Sectorielle de Santé et de Population.

Cette politique fondée sur les SSP et l'initiative de Bamako a été consacrée par la Loi n°02-049 du 22 Juillet 2002 portant Loi d'orientation sur la santé.

Ce choix a été opéré dans un contexte d'engagement, d'auto détermination et d'auto responsabilité, par les acteurs à faire face à nos problèmes et besoins de santé de manière responsable.

Mesdames et messieurs

Permettez-moi, de rappeler quelques grandes orientations de la politique sectorielle de santé en rapport avec le présent atelier:

- l'accessibilité aux soins par l'extension de la couverture sanitaire avec la construction au premier échelon des CSCOM, l'accessibilité financière,
- la participation des populations à travers les Associations de Santé Communautaires à la création et à la **gestion** des CSCOM ;
- la disponibilité des médicaments essentiels génériques,

- l'institution du recouvrement des coûts des actes et des médicaments pour assurer une plus grande viabilité et une meilleure performance du système de santé.....

Mesdames et messieurs

Cette occasion est opportune de souligner que l'environnement institutionnel a été toujours favorable à la politique sectorielle de santé et de population.

Je voudrais citer les recommandations de la Conférence Nationale de 1991, la constitution du 25 février 1992, la mise en œuvre de la décentralisation dans le secteur de la santé.

Cette dernière (la décentralisation) a conduit à l'adoption du décret n°02-314 du 04 juin 2002 fixant notamment les détails des compétences et des ressources transférées de l'Etat aux collectivités territoriales des niveaux cercle et commune en matière de santé.

Le décret n°05-299/P-RM du 28 juin 2005 modifié, fixe les conditions de création et les principes fondamentaux de fonctionnement des centres de sante communautaires (CSCOM).

Mesdames et messieurs

En deux décennies de mise en œuvre (1990 - 2012) des acquis sont visibles, notamment :

- la couverture sanitaire : près de 1 134 cscoms fonctionnels offrant le PMA et plaçant 56% de la population à moins de 5 km d'un cscm, 83% à moins de 15 km
- 65 csréf offrant les prestations de 1^{ère} référence,
- les cscoms sont de plus en plus médicalisés.....

Toutes ces mesures prises, témoignent la volonté politique des plus hautes autorités à assurer aux populations un droit fondamental ; la santé.

- Quelques résultats ont été enregistrés dont certains sont encourageants :

- ✓ BCG : 109 %
- ✓ VAR : 87%
- ✓ CPN1 : 68%
- ✓ CP effective : 29%
- ✓ Accouchements Assistés : 57%
- ✓ Utilisation cc (NC/A/H) : 0,31

Cependant ; mesdames et messieurs

Force est de constater qu'en dépit des réalisations et résultats attendus, des difficultés majeures demeurent dans les domaines clés :

- la collaboration/partenariat entre les différents acteurs ;
- la gouvernance,
- l'utilisation des crédits transférés,
- la gestion des ressources humaines ;
- l'approvisionnement en médicament essentiels, notamment le non-respect du schéma directeur d'approvisionnement et de distribution des médicaments essentiels (SDADME),
- l'observance des textes et documents de politiques sur la santé communautaire et la décentralisation.

Face à cette situation il est urgent que les acteurs dans un élan d'auto responsabilité se concertent pour que des solutions appropriées soient identifiées et mises en œuvre (afin de corriger ces insuffisances).

Ainsi mesdames et messieurs, les acquis de notre système de santé pourront être alors sauvegardés afin de permettre aux CSCOM de jouer leur rôle et permettre au système de santé de se porter mieux.

C'est dans cette perspective que la réunion de Cabinet élargi aux acteurs des structures communautaires tenue le 08 avril 2016 a retenu d'organiser le présent atelier.

Loin d'être un tribunal, il a principalement pour objectif de définir les conditions de la bonne marche des établissements de santé

communautaire afin d'offrir des prestations de qualité aux populations dans un environnement apaisé.

Mesdames et Messieurs, Chers participants,

Je suis persuadée qu'au terme de cette session les différents acteurs seront mieux éclairés sur leur rôle et que des recommandations pertinentes seront formulées pour lever les obstacles à la bonne gouvernance des services de santé en général et de ceux de Bamako et Kati en particulier.

C'est sur cette note d'espérance et en souhaitant pleins succès aux travaux, que je déclare ouvert atelier sur la gouvernance des établissements de santé communautaire de Bamako et de Kati.

Je vous remercie de votre aimable attention.